



Plateforme de Mesures de Diffraction et de Diffusion des rayons X

CHARTE DES UTILISATEURS

PREAMBULE

Cette charte expose les obligations auxquelles sont tenus les utilisateurs de la plateforme PMD²X du laboratoire CRM².

Il est préalablement défini qu'est considéré comme utilisateur :

- Toute personne (membre, collaborateur, académique ou industriel) faisant appel aux services de la plateforme.
- Tout intervenant ponctuel sur un instrument : privé, extérieur ou intérieur au service.
- Tout responsable d'enseignement utilisant un service.

CHAPITRE 1 : CONDITIONS D'ACCES A LA PLATEFORME ET D'OUVERTURE DE PROJET

La plateforme est ouverte à tous les utilisateurs (membres, académiques ou industriels) en France et à l'étranger.

L'ouverture d'un projet nécessite un accord préalable entre le responsable scientifique de la plateforme PMD²X et l'utilisateur afin de formaliser les objectifs du projet et les attentes et devoirs de chaque partie.

A l'exception des demandes de mise à disposition des appareils de la plateforme (cf. Chapitre 4), pour chaque projet, l'utilisateur doit obligatoirement remplir une demande de prestation qui décrit les grandes lignes du projet. Cette demande doit être complétée par l'utilisateur ou si besoin par le personnel compétent de la plateforme.

La faisabilité du projet est évaluée par le responsable de la plateforme en analysant à la fois les contraintes technologiques et humaines. La plateforme se réserve ainsi le droit de refuser ou d'émettre une objection sur la faisabilité du projet si elle estime ne pas pouvoir le réaliser dans des conditions techniquement satisfaisantes.

Suite à la réception de ce formulaire de prestation, un devis correspondant à la prestation demandée sera envoyé à l'utilisateur.

Avant le démarrage des prestations, l'utilisateur doit transmettre une copie du devis signé « bon pour accord », ainsi que le bon de commande correspondant à ce devis (aucune prestation ne pourra commencer sans réception préalable du bon de commande).

Ces documents sont à transmettre au responsable de la plateforme et au secrétariat de la PMD²X (pmd2x-cristallographie-contact@univ-lorraine.fr)



CHAPITRE 2 : REGLEMENT FINANCIER ET FACTURATION

Le bon de commande doit être adressé à Mme Valérie Richalet et libellé au nom du :

Laboratoire CRM², UMR CNRS-UL 7036
PMD²X
Faculté des Sciences et Technologies
BP 239-F54506 Vandoeuvre CEDEX
Téléphone : 03 72 74 56 00

Pour information :
SIRET: 130 015 506 00012
TVA intracommunautaire: FR24 130 015 506

Une facture sera émise après la réalisation complète des prestations demandées.

Les tarifs de la plateforme sont mis à jour annuellement. Tout projet déjà engagé, pour lequel un bon de commande signé a été transmis, ne sera pas concerné par ce changement de tarification.

CHAPITRE 3 : ECHANTILLONS

Les échantillons sont la propriété de l'utilisateur. Pendant l'exécution du projet, les échantillons seront conservés par la plateforme. Ils pourront être restitués à l'utilisateur sur demande. Dans le cas contraire, les échantillons seront détruits après la clôture du projet. Les coûts de renvoi ou de destruction sont inclus dans les tarifs de la prestation.

L'utilisateur s'engage à fournir au responsable de la plateforme et/ou de l'équipement toutes les informations sur leurs échantillons concernant les risques potentiels (pathogènes, produits chimiques, radioactivité, ...) pour les manipulateurs et/ou le matériel. Le responsable se réserve le droit de ne pas autoriser une prestation s'il juge que les échantillons présentent des risques.

CHAPITRE 4 : MISE A DISPOSITION DES APPAREILS

Les appareils de la plateforme PMD²X peuvent être mis à disposition de certains utilisateurs dits « experts » à condition qu'ils satisfassent les critères de formation.

Ces utilisateurs sont (ou deviennent après formation par le responsable de l'appareil) autonomes pour l'exécution de leur projet. La manipulation des appareils non mis à disposition est limitée aux responsables des appareils et, le cas échéant, aux personnes compétentes dans leur maîtrise.

L'utilisateur se voit confier des appareils de mesures complexes utilisant des technologies de pointe. Il est donc responsable de son utilisation et s'engage à respecter l'ensemble des consignes afin d'éviter toute détérioration de l'équipement. L'utilisateur s'engage à communiquer sans délai les dysfonctionnements éventuellement rencontrés.

Tout utilisateur doit respecter les procédures de mise en route, d'utilisation et d'arrêt des appareils. Ces procédures sont affichées à proximité des instruments. Elles sont établies et modifiables uniquement par le personnel de la plateforme selon les spécifications des fournisseurs de matériel. Il est donc indispensable de suivre avec attention les modes opératoires des équipements. En cas de doute, demander au responsable de l'équipement.



L'accès est géré uniquement par le responsable de l'appareil qui assure sa préparation, la formation initiale de l'utilisateur si nécessaire, et la gestion du planning de réservation afin de satisfaire au mieux les demandes des utilisateurs, il est donc impératif que les demandes de réservation soient émises le plus tôt possible.

Aucune annulation dans un délai inférieur à 2h avant la réservation, ne sera autorisée : la réservation sera alors facturée.

Heures d'ouverture du service : du Lundi au Vendredi de 8 h à 18 h.

En dehors de ces créneaux, une demande devra être faite auprès du responsable de la plateforme.

L'utilisateur est responsable de la sauvegarde et de l'archivage de ses données. Les données sauvegardées sur les disques durs des diffractomètres depuis plus d'un mois seront automatiquement effacées.

CHAPITRE 5 : ENGAGEMENT DE LA PLATEFORME

Dans le cadre de la démarche qualité INFRA + entreprise par PMD²X, la plateforme s'engage à satisfaire les besoins de ses utilisateurs par le développement actualisé de son savoir, le perfectionnement de ses équipements et l'amélioration continue de son organisation, ceci en conformité avec les exigences réglementaires et légales.

La plateforme vous garantit la maîtrise de vos projets par la qualité et la traçabilité des résultats qu'elle vous fournit. Elle s'engage auprès de ses utilisateurs à :

- Fournir au demandeur de prestation et des équipements de qualité et à la pointe.
- Fournir des rapports d'analyses et d'études complets et détaillés.
- Former l'utilisateur afin qu'il soit autonome sur certains appareils mis à disposition (cf. chapitre 3).
- Fournir les consommables indispensables au bon fonctionnement des appareils.
- Informer l'utilisateur de tout dysfonctionnement de nature à impacter son projet.
- Répondre à toute réclamation d'un utilisateur.

CHAPITRE 6 : REGLES D'HYGIENE & SECURITE

Chaque utilisateur est tenu de respecter les règles d'hygiène et de sécurité et de bonnes pratiques de laboratoire.

Pour des raisons évidentes d'hygiène et de sécurité, il est primordial de respecter les règles suivantes :

- Ne pas manger ou boire dans les locaux.
- Porter une blouse et des gants si nécessaire.
- Respecter le tri sélectif réalisé au sein de la plateforme (déchets non contaminés, verre, déchets chimiques liquides, déchets biologiques ...)
- Les échantillons en cours d'analyse doivent être identifiables et sont sous la responsabilité de l'utilisateur. En aucun cas les échantillons doivent être laissés dans les salles de mesures une fois mesurés, sous peine de destruction sans préavis.
- Respecter les consignes d'hygiène et de sécurité affichées dans les locaux et sur les appareils ainsi que dans tout le bâtiment B en cas d'évacuation des locaux (risque radiologique, LASER, cryogénique, gaz sous pression, chimique, alarme incendie, ...).



CHAPITRE 7 : STOCKAGE ET CONSERVATION DES DONNEES

La plateforme n'est pas responsable de la sauvegarde des données et elle recommande vivement aux utilisateurs de récupérer leurs données collectées dès la fin des mesures. Exceptionnellement, la plateforme peut conserver les données obtenues sur des supports externes type 'serveurs de stockage', disques durs externes.

CHAPITRE 8 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les données scientifiques obtenues pour les projets en mode « **prestation académique ou industrielle** » sont la propriété exclusive du demandeur et/ou de l'utilisateur qui mène l'expérimentation. Toute utilisation de ces données, au titre de la plateforme, ne pourra se faire qu'après accord explicite de l'utilisateur ou de son responsable.

Pour les projets menés en mode « **collaboratif** », la plateforme se réserve le droit d'exploiter les données techniques obtenues sur les échantillons de référence dans le but d'amélioration continue des services proposés.

Chaque partie s'engage à ne pas publier, ni divulguer, les informations scientifiques ou techniques appartenant à une autre partie, dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution du projet.

CHAPITRE 9 : VALORISATION ET PUBLICATION DES TRAVAUX

Pour les projets menés en mode « **prestation académique ou industrielle** », l'apport technologique ou technique de la plateforme doit être reconnu et mentionné clairement dans tout document utilisant les résultats obtenus sur la plateforme en utilisant l'une des formules suivantes : « We thank the PMD²X X-ray diffraction facility of the CRM² laboratory, Université de Lorraine, for X-ray diffraction measurements, data processing and analysis, and providing of reports for publication: <https://crm2.univ-lorraine.fr/plateformes/pmd2x> » et/ou « Nous remercions la plateforme PMD²X du laboratoire CRM² de l'Université de Lorraine pour la réalisation des mesures de diffraction des rayons X, le traitement des données, leur interprétation et la mise en forme des résultats pour publication »

Pour tout travail effectué en mode « **collaboratif** », l'utilisateur s'engage à associer la ou les personne(s) de la plateforme impliquée(s) dans le projet en tant que co-auteur(s) des publications/communications utilisant les résultats obtenus sur la plateforme.

Adresse à mentionner : « PMD²X, Université de Lorraine, CNRS, CRM², Nancy, France ».

Une copie de la communication/publication (PDF) devra être envoyée par mail à PMD²X (pmd2x-cristallographie-contact@univ-lorraine.fr)

CHAPITRE 10 : ENQUETE DE SATISFACTION

Dans le cadre de la démarche qualité entreprise par la plateforme PMD²X et dans un but d'amélioration continue, une enquête de satisfaction après envoi des résultats sera envoyée à chaque utilisateur pour chaque projet.



PMD2X P1 P01 A10

Charte utilisateurs

Date de création

01/01/2020

Date de dernière mise à jour

11/12/2024

CHAPITRE 11 : ACCEPTATION DE LA CHARTE

En signant la présente charte, l'utilisateur s'engage à respecter les conditions d'accès et de travail sur la plateforme, et plus largement les différentes règles énoncées dans cette charte.

Toute personne ne respectant pas les engagements du présent document, ainsi que les protocoles en vigueur sur la plateforme ou toute autre recommandation concernant l'hygiène et la sécurité, peut se voir interdire l'accès à la plateforme par le responsable.

Fait à _____

Le ____/____/____

Le responsable scientifique de la PMD2X SCHANIEL Dominik	L'utilisateur Nom : Prénom : Mention « Lu et approuvé » et Signature
---	---